

MINSANTE / CORRUSS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 23/10/2020

REFERENCE : MINSANTE N°174

OBJET : NOUVEAU FORMAT DES REMONTEES ARS AU CCS

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

Le présent message MINSANTE vise à préciser et à encadrer les **remontées de données et d'indicateurs des ARS au Centre de crise sanitaire**.

NB : il annule et remplace tous les autres messages MINSANTE faisant mention à des remontées de données et d'indicateurs des ARS au Centre de crise sanitaire.

Vous trouverez ci-joint le nouveau modèle à compléter et à transmettre à centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr une fois par semaine, **tous les vendredis à 14h**.

Il comporte 5 onglets :

- Un premier onglet visant à signaler de façon synthétique au CCS les **principaux points d'attention et difficultés rencontrées**, s'agissant des tensions sur le système de santé, des dispositifs de dépistages et de contact-tracing, etc. et les demandes d'appui du niveau national ;

NB : toutes les demandes d'appui et les difficultés rencontrées sur le volet Logistique - Moyens sanitaires - Ressources médicales critiques doivent être adressées à covid19-log@sante.gouv.fr ;

- Un second onglet donnant les nombres de **plans de mobilisation interne et de plans blancs dans les établissements de santé et de plans bleus dans les EHPAD** activés à date, ainsi que les indicateurs des **dispositifs d'astreinte d'appui sanitaire aux EHPAD** ;

NB 1 : les autres indicateurs de l'offre de soins hospitalière, notamment les taux d'occupation des services de réanimation et les données capacitaires, sont à transmettre via l'enquête Solen de la DGOS, tous les mardis et vendredi ; de plus, des indicateurs complémentaires (paliers de déprogrammation, transferts infrarégionaux, etc.) sont partagés lors des réunions organisées par la cellule Opérations du CCS avec les ARS dont les régions sont les plus en tension ;

NB 2 : toutes les demandes de renforts RH des ES/ESMS doivent transiter par la plateforme Renfort RH Crise ;

- Un troisième onglet correspondant aux **indicateurs « Protéger »**, qui alimentent les tableaux de bord des CDSN ; les indicateurs doivent être calculés sur une semaine glissante, du vendredi de la semaine précédente au jeudi de la semaine en cours inclus ;

- Un quatrième onglet visant à suivre le **déploiement des tests antigéniques**, et leur utilisation auprès des **cibles prioritaires** : les voyageurs aux aéroports, les étudiants dans les universités, les patients des services d'urgence dans les établissements de santé et les personnels d'EHPAD et ESMS accueillant des personnes handicapées à risque de forme grave ;
- Un cinquième onglet précisant les **nombre de tests réalisés aux aéroports**, RT-PCR et antigéniques, à l'arrivée sur le territoire national (dispositif obligatoire de test pour les voyageurs en provenance de pays « écarlates » listés à l'annexe 2ter du décret du 16 octobre 2020 et autres dispositifs « volontaires ») et au départ pour les OM et l'international.

Veillez noter que ce modèle pourra être amené à évoluer, notamment selon l'évolution de la situation et les attentes du CDSN.

Nous vous remercions de votre mobilisation.

Etienne Champion
Secrétaire général des ministères
chargés des affaires sociales

Pr. Jérôme Salomon
Directeur Général de la Santé

Signé

Signé